Bâtiment D2
« Pugilat de violence »

Le 07 Mai 2018

Comme nous le dénoncions depuis déjà plusieurs semaines, l'insécurité et les agressions se multiplient au fur et à mesure que le mercure augmente.

Après l'agression violente survenue à la MAF dimanche dernier, l'agression au bâtiment D1 « oups ! l'acte de rébellion ayant conduit à deux agents blessés devrait- on dire !!! » c'est au tour du bâtiment D2 de subir les coups de nos chers « pensionnaires » ce dimanche matin !

En effet, ce dimanche 06 mai 2018 vers 10 heures 30, lors du retour de l'activité « culte », un détenu mécontent de devoir patienter se dirige vers le surveillant et lui assène volontairement « trois coups de poings au niveau du visage », une fois l'agent tombé au sol l'agresseur continue dans son « acharnement » en lui portant « trois coups de pieds »au niveau de la cuisse gauche .
Le collègue réussit à se relever mais le « forcené » lui porta un violent coup de poing au niveau de la tempe.
Il aura fallu l'intervention de plusieurs agents pour réussir à mettre fin aux calvaires de notre collègue.

L'agent a été conduit aux urgences, il est terriblement choqué par cet acharnement de violence gratuite et lâche ! **Force ouvrière l'accompagnera** dans ses différentes démarches administratives et judiciaires.

BILAN : L'agent souffre de fortes douleurs à la tête et éprouve d'énormes difficultés pour s'alimenter correctement et a du mal à se mouvoir. L' ITT reste à déterminer.

Force Ouvrière dénonce le laxisme et l'angélisme de la direction du bâtiment D2 !!! car nous apprenons avec effroi et consternation que ce même « enfant de cœur »avait déjà fait l'objet d'un signalement par écrit pour des menaces ciblées envers ce même collègue lors d'un mouvement similaire en date du 25 mars 2018 à 08 heures 50.

Force ouvrière félicite le professionnalisme et la réactivité des agents lors de la gestion de cette lourde agression que nous qualifions de « préméditée »
Force ouvrière condamne avec fermeté ce **« pugilat de violence »** qui gangrène nos différentes détentions.
Force ouvrière exige au regard de la gravité des faits le transfert de ce détenu a l'issue de son passage au quartier disciplinaire.

Le bureau local

FO Fleury-Mérogis Espace Aréna 7 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
☎01 69 72 32 40 / 41 ☎56314 / 56315 🖷 01 60 15 56 15 ✉ fo.ma-fleury@justice.fr
Slp FO Fleury-Mérogis

Syndicat Local Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE